

Concertation publique MEREN Nord

Compte rendu intégral

Réunion publique thématique 01 - Lundi 19 octobre 2026

Salle / Adresse : Salle polyvalente de Duparc, Sainte-Marie

Participants : 20

Début-fin : 15h30h-17h

Intervenants

- Faïçal BADAT, Directeur général - Office de l'eau Réunion
- Gilles Hubert, Vice Président délégué à l'Eau - Département de La Réunion
- Olivier Meyer, Chargé d'opérations Infrastructures Hydrauliques et Gestion de l'Eau - Département de La Réunion
- Amélie Navarro, Responsable d'exploitation des périmètres irrigués départementaux, Département de La Réunion

Commission Nationale du Débat Public (CNDP)

- Bernard Vitry, Garant

Animation

- Agence Zoorit

INTERVENANT - Animateur

Bonjour à tous, bienvenue et merci d'être présent cet après-midi à Sainte-Marie.

La disponibilité de la ressource en eau, sa répartition et leur évolution au cours des prochaines années soulèvent des questions importantes. De quelles ressources en eau disposons-nous à La Réunion? Quels sont nos besoins et nos usages? Quelles solutions pouvons-nous envisager pour répondre durablement à ces besoins? Ce sont les trois questions qui guideront cette réunion.

Cette réunion s'inscrit dans le cadre de la concertation préalable sur le projet MEREN Nord, qui se déroule jusqu'au 7 décembre. Nous commencerons par un éclairage de l'Office de l'eau, avant que l'équipe du Département nous présente plus en détail le projet MEREN Nord. Nous consacrerons ensuite un temps important à vos questions et à vos réactions.

Je donne la parole au directeur général de l'Office de l'eau Réunion, qui va nous apporter un éclairage sur la ressource en eau, ses usages et les solutions possibles à l'échelle de La Réunion.

INTERVENANT - Faïçal BADAT, Office de l'eau Réunion

Bonjour à toutes et à tous. L'objectif est de poser quelques repères par rapport aux usages et à la ressource en eau à La Réunion, puis d'évoquer quelques pistes de solutions.

A. Évolution de la pluviométrie et impact du changement climatique

Si l'on fait un retour en arrière depuis 1960 sur l'évolution de la pluviométrie à La Réunion, on s'aperçoit qu'entre 1960 et 1990, nous avons eu des décennies plutôt excédentaires. La décennie 1982-1990 puis la période jusqu'en 2000 ont été plutôt déficitaires, suivies d'une décennie (2000-2010) qui a apporté un peu plus d'eau. Mais le fait particulier est que depuis 2010, nous connaissons majoritairement des années déficitaires en termes de pluviométrie à La Réunion. Il y a moins de pluie qui vient alimenter les ressources en eau. Les gros apports de pluie restent forcément liés à des phénomènes cycloniques remarquables (comme les cyclones des années 80-90 tels que Hyacinthe, Firinga, Colina). Depuis 2010, seuls quelques cyclones ont permis d'améliorer temporairement l'état de la ressource, mais la tendance reste aux années déficitaires.

Concernant la répartition temporelle du ruissellement dans les rivières de référence, deux tiers (66 %) des volumes d'eau ruissellent sur les quatre premiers mois de l'année (saison des pluies et des cyclones). À partir du mois de juin, nous entrons en saison sèche avec des quantités d'eau nettement réduites. Depuis le début des mesures sur 60 ans, on constate une baisse des précipitations enregistrée à -30 % sur le secteur Sud-Ouest de l'île. Les projections climatiques (à l'horizon +3 °C) prévoient un allongement de la saison sèche avec des sécheresses plus sévères et des diminutions de pluie de -15 % en saison sèche et de -25 % pendant l'intersaison/saison des pluies.

B. Bilan des volumes bruts et dérèglement climatique en 2025

Sur l'année 2025, le territoire réunionnais a reçu environ 6,4 milliards de m³ d'eau de pluie (pour une moyenne habituelle située entre 6 et 7 milliards de m³). Sur ces 6,4 milliards de

m³, environ 3 milliards de m³ repartent dans l'atmosphère par évapotranspiration, et 4 milliards de m³ (ou 3,2 à 4 milliards) se retrouvent dans les rivières et dans les nappes souterraines. Si l'on décline ces volumes par territoire intercommunal en 2025 :

- CIVIS : 0,5 milliard de m³ de pluie reçue, dont 0,2 milliard de m³ ruisselé ou infiltré.
- TCO (Territoire de l'Ouest) : 0,7 milliard de m³ de pluie, dont 0,4 milliard de m³ dans les milieux.
- CINOR (Nord) : 0,7 milliard de m³ de pluie, dont 0,4 milliard de m³ dans les milieux.
- CASUD : 1,5 milliard de m³ de pluie, dont 0,9 milliard de m³ dans les milieux.
- CIREST (Est) : 2,9 milliards de m³ de pluie, dont 2,1 milliards de m³ ruisselés ou infiltrés (secteur le plus arrosé de l'île).

Concernant l'élévation du niveau de la mer, une hausse de +14 à +15 cm a déjà été mesurée depuis 1993. Les projections à l'horizon 2100 prévoient une hausse supplémentaire de +30 cm à +1 mètre. Au-delà des risques de submersion marine, cette hausse menace directement les nappes souterraines littorales mobilisées pour l'eau douce en augmentant le risque d'intrusions salines (biseau salin).

Par ailleurs, une augmentation de +1 °C de la température moyenne génère une hausse de +7 % de l'évapotranspiration, ce qui réduit d'autant le débit des cours d'eau.

Selon un sondage réalisé en 2024 par la DEAL et l'Office de l'eau, 6 Réunionnais sur 10 estiment que la principale cause du manque d'eau futur sera le changement climatique.

C. Prélèvements, usages et état des milieux aquatiques (SDAGE 2028-2033)

Les prélèvements annuels bruts hors hydroélectricité s'élèvent à environ 220 millions de m³ par an, répartis entre prélèvements en rivières (140 millions de m³) et prélèvements en nappes souterraines (80 millions de m³). En incluant l'hydroélectricité (qui mobilise 370 millions de m³, dont 152 millions de m³ non restitués au point de prélèvement), les besoins globaux en eau s'élèvent à près de 600 millions de m³ par an.

La répartition des 220 millions de m³ hors hydroélectricité est la suivante :

- Eau Potable (AEP) : 152 à 160 millions de m³ (80 Mm³ en rivière, 72 Mm³ en nappe).
- Agriculture (Irrigation) : 50 à 55 millions de m³ (50 Mm³ prélevés en rivière à 90 %, 5 Mm³ en nappe).
- Industrie : 10 à 13 millions de m³ (10 Mm³ en rivière, 3 Mm³ en nappe).

L'état des lieux réalisé pour la préparation du SDAGE 2028-2033 (évaluation 2025 selon la Directive Cadre sur l'Eau) montre les tendances suivantes :

- Eaux souterraines (Nappes) : Qualité globale encore satisfaisante avec 74 % des masses d'eau en bon état (les 26 % médiocres se situent dans l'Ouest, secteur moins arrosé et soumis aux salinisations).
- Cours d'eau (Rivières) : Dégradation marquée. Il n'existe plus aucune masse d'eau en 'mauvais état', mais il n'y en a plus non plus en 'bon état' (75 % en état moyen, 25 % en état médiocre). Le facteur déclassant principal est le thermomètre biologique : le stock de poissons et de bichiques a été divisé par deux depuis 2010.
- Étangs : Le Grand Étang reste en bon état ; les étangs de Saint-Paul et du Golfe sont dégradés en raison de l'aménagement des bassins versants et des pollutions chimiques.
- Eaux littorales : Sur les 12 masses d'eau côtières (8 côtières, 4 récifales), les 4 lagons sont

dégradés. Le lagon de l'Étang-Salé est apparu en état médiocre en 2025 en raison de la fragilisation du récif corallien.

D. Services d'assainissement et d'eau potable

- Assainissement collectif : 231 000 abonnés (56 % de la population), 16 stations d'épuration (STEP) reliées par 1 888 km de réseaux et 295 postes de relèvement. Taux de desserte de 85 %. L'âge médian des STEP est de 10,5 ans suite aux travaux de modernisation menés entre 2007 et 2014 sous la pression des injonctions préfectorales et judiciaires, ayant multiplié par 2,5 à 3 la capacité de traitement.
- Assainissement non collectif (ANC) : 189 000 installations individuelles (44 % de la population). Les diagnostics indiquent que 60 % à 80 % de ces installations ne sont pas performantes, constituant une pollution diffuse sur le territoire.
- Eau potable (AEP) : 420 389 abonnés, 7 165 km de canalisations, 429 réservoirs de stockage (capacité de 448 059 m³), 34 unités de potabilisation (UTEP). Consommation moyenne : 150 à 200 L/jour/personne. Rendement moyen du réseau : 61 % (ce qui signifie que 2 litres sur 5 sont perdus). 75 % de la population est alimentée par une eau de qualité microbiologique maîtrisée en continu grâce aux UTEP. Taux de conformité physico-chimique de 98 % et microbiologique de 97 %. Facture moyenne annuelle : 540 € par foyer (AEP + assainissement).

E. Solutions d'avenir et rôle des infrastructures départementales

Les infrastructures départementales vendent de l'eau brute aux communes pour sécuriser l'eau potable : 4/5 des volumes d'eau brute importés par les communes proviennent du Département, et 5 communes en dépendent à plus de 50 % (Petite-Île, Entre-Deux, Saint-Leu, Saint-Pierre et Les Avirons).

Pour faire face au changement climatique, il faut mobiliser les ressources non conventionnelles :

- Récupération des eaux de pluie : 19 % des foyers (1 sur 5) et 16 % des artisans (1 sur 6) sont équipés d'un système de stockage. L'Office de l'eau subventionne ces équipements via les EPCI.
- Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT) : Potentiel de 30 millions de m³/an issus des STEP.
- Transition agroécologique et Agroforesterie : Expérimentation engagée sur une parcelle de 4 700 m² dans les Hauts de Saint-Paul (Bernica) en partenariat avec le CIRAD, l'Armefflor et le Lycée agricole de Saint-Paul. L'objectif est d'améliorer l'infiltration de l'eau, de réduire l'usage des produits phytosanitaires et de limiter l'irrigation sur les zones de captages prioritaires (6 captages accompagnés sur 12).

INTERVENANT - Olivier MEYER, Département de La Réunion

Face à la fragilité de la ressource pluviale, le rôle du Département est d'apporter des solutions techniques et opérationnelles pour mobiliser et distribuer l'eau. Les infrastructures départementales équipent actuellement 16 000 à 17 500 hectares en réseau d'irrigation et gèrent 1 000 km de conduites, 100 sites d'exploitation, 40 km de galeries, 8 prises d'eau en rivière et 15 forages. Nous nous appuyons sur un mix hydrique combinant eaux

superficielles en rivière, eaux souterraines par forages, eaux d'infiltration en galeries, retenues collinaires, REUT (MEREN REUT) et recyclage des eaux de lavage des UTEP.

A. Descriptif technique des ouvrages du projet MEREN Nord

Le projet s'appuie sur le réseau existant de 30 km de galeries de transfert alimentant l'Ouest et le Sud (qui préparent l'eau au niveau du cirque de Salazie, du Bras de la Rivière Sainte-Suzanne et de la Rivière des Galets). MEREN Nord se raccorde à la galerie Salazie Amont pour transférer l'eau vers Sainte-Marie et le Nord/Est.

- Galerie GANOR : Galerie de 6 km de long, de 6,00 mètres de diamètre utile et de 1 % de pente moyenne, creusée au tunnelier sous le massif des Hauts de Sainte-Marie.
- Centre technique et réservoirs : Implantation d'un centre technique et de réservoirs de tête de 30 000 m³ dans les Hauts de Sainte-Marie.
- Conduite maîtresse : Réseau principal de 20 km franchissant 24 ravines (dont 6 grands franchissements).

B. Volumes mobilisés, bénéficiaires et retombées économiques

Le projet mobilisera un volume annuel global de 30 millions de m³ d'eau brute :

1. Agriculture (17 millions de m³/an) : Irrigation de 2 560 hectares situés entre 0 et 250 mètres d'altitude sur Sainte-Marie, Sainte-Suzanne et Saint-André (incluant le périmètre existant de Champ Borne raccordé et sécurisé), bénéficiant directement à 145 exploitations agricoles.
2. Eau Potable (9 millions de m³/an) : Livrés aux intercommunalités CINOR et CIREST pour sécuriser l'alimentation en eau potable de 120 000 habitants sur 4 communes.
3. Industrie (4 millions de m³/an) : Alloués aux besoins industriels du site de Bois-Rouge.

Retombées économiques et énergétiques :

- Canne à sucre : Sécurisation des rendements, augmentation de la richesse en sucre (de 12 % vers 13-14 %) et hausse des tonnages.
- Diversification agricole : +15 % de surfaces en maraîchage et vergers.
- Énergie renouvelable : Valorisation de la force motrice gravitaire de l'eau en conduite par des microcentrales hydroélectriques et installation de panneaux photovoltaïques sur les bassins de stockage.

C. Budget, financement et calendrier du projet

- Budget global : 305,4 millions d'euros (dont 13,7 M€ pour les études de conception et 291,7 M€ pour les travaux).
- Co-financeurs fléchés : Union européenne (FEDER, FEADER), Agence Française de Développement (AFD), État / Office Français de la Biodiversité (OFB), et Office de l'Eau Réunion.
- Calendrier prévisionnel : Phase d'études et de procédures réglementaires jusqu'en 2029. Démarrage du chantier en 2029 pour une durée de travaux jusqu'en 2038 et une mise en service prévisionnelle en 2038 (pour MEREN Est : horizon 2040).

4. Séquence de questions-réponses et débats avec la salle

Question 1 :

Si je comprends bien, MEREN consiste principalement à prélever de l'eau destinée à l'Ouest pour l'orienter vers l'Est, sans construction de barrage hydroélectrique complémentaire dans les ravines ? Concernant l'irrigation par les eaux usées de stations d'épuration (REUT), à ce jour on ne sait pas éliminer les antibiotiques ni les hormones des eaux usées. Cette eau sera-t-elle fléchée spécifiquement pour la canne à sucre qui est une production transformée ? De plus, dans le projet MEREN, une zone doit être occupée par une décharge publique (site de la Sydne) : a-t-elle été décomptée des hectares agricoles présentés ? Et sur la diversification agricole, avec la réduction continue des produits phytosanitaires homologués pour les cultures tropicales historiques, comment voulez-vous qu'on produise davantage tout en réduisant encore les phitos ? On ne saura pas faire.

Olivier MEYER : Concernant le projet MEREN REUT (valorisation des eaux usées de la STEP du Grand Prado), il s'agit de préserver les ressources en eau brute de haute qualité pour la production d'eau potable. Pour l'irrigation, le Département a fait le choix de viser une qualité d'eau de catégorie A (la norme la plus drastique de la réglementation). Cette qualité A permet d'irriguer en toute sécurité sanitaire y compris des cultures maraîchères consommées crues (salades, parties aériennes). Les analyses menées sur l'eau de la STEP du Grand Prado concernant les polluants émergents, hormones et résidus médicamenteux/antibiotiques ne montrent aucun voyant d'alerte.

Pour le site de gestion des déchets du Sydne, en tant qu'aménageur, nous travaillons en concertation réglementaire pour rendre les infrastructures compatibles et désolidariser les tracés des installations de déchets afin d'éviter tout risque de friction ou de pollution. Concernant la diversification et les produits phytosanitaires, le Département agit sur le levier de l'apport en eau. L'accompagnement sur les nouvelles homologations et les ravageurs est relayé par la Chambre d'Agriculture.

Enfin, il n'y a aucun barrage en rivière avec retenue d'eau prévu : l'eau circule en conduite fermée sous pression et sa force motrice gravitaire est turbinée par microcentrales.

Gilles HUBERT : L'eau est le premier levier de soutien aux agriculteurs pour garantir la viabilité de leurs exploitations. Nous travaillons main dans la main avec la Chambre d'Agriculture pour accompagner cette transition.

Question 2 :

Pourquoi la consommation d'eau dans l'Ouest (TCO) s'élève-t-elle à 454 m³/abonné contre une moyenne île de 373 ? Et avec un rendement de 56 % sur l'Ouest, comment s'expliquent ces écarts ? Afin d'éviter de futurs conflits d'usage liés à la dérivation de l'eau, quelle est la part de l'eau provenant du basculement par rapport aux forages locaux dans l'Ouest ?

Faïçal BADAT : Le chiffre de consommation élevé dans l'Ouest (454 m³/ab) est biaisé par la consommation industrielle très importante concentrée sur la commune du Port, qui prélève de l'eau potable sur le réseau public.

Sur le rendement de 56 %, les trois causes principales de pertes d'eau sur les réseaux sont les casses de canalisations, les erreurs de comptage et les piquages illicites.

Sur l'origine de l'eau au Port, les forages locaux dans la nappe des Galets fournissent plus de 65 % des besoins, tandis que l'eau du transfert de l'Ouest (basculement) représente 35 % à 40 %. À La Possession, la proportion est inverse (davantage d'eau de transfert), mais il n'y a pas d'usages industriels majeurs.

Question 3 :

Je tiens à remercier chaleureusement les techniciens et élus qui, entre 2007 et 2014, ont fait un travail courageux pour moderniser les stations de potabilisation et d'épuration (STEP) quand les maires étaient enjoins par le Procureur de la République de mettre leurs STEP aux normes, et ce sans pouvoir mobiliser les fonds européens FEDER. J'ai deux questions : 1. M. Badat a indiqué qu'une hausse de +1 °C de température entraînait +7 % d'évaporation. Y a-t-il une étude d'impact fine menée à ce sujet et sur l'impact des plans de reboisement (plan 1 million d'arbres du Département, reboisement du Port, etc.) ? 2. Quelle est la vision globale du Département pour l'agriculture de demain et la souveraineté alimentaire ? L'eau doit être pensée comme un outil au service d'un projet de société face aux risques géopolitiques et de blackout.

Gilles HUBERT : Sans maîtrise de l'eau, aucun projet agricole ni aucune souveraineté alimentaire ne sont possibles. L'expérience du basculement de l'Ouest (17 000 ha irrigués) a prouvé l'efficacité de ces grands ouvrages. MEREN Nord est la clé de voûte de notre stratégie 'Trajectoire 2030' : elle sécurise la filière canne tout en permettant la mutation vers la diversification maraîchère et fruitière, tout en offrant aux EPCI la possibilité de se raccorder pour sécuriser l'eau potable de leurs habitants.

Question 4 :

Sur 40 millions de m³ prélevés, 17 millions vont à l'agriculture et le reste à l'eau potable (9 Mm³) et aux industriels (4 Mm³). Pourquoi une si grande part hors agriculture ? Est-ce pour assurer l'équilibre économique du projet en vendant l'eau plus cher à ces acteurs ? Pourquoi n'y a-t-il aucune surface agricole irriguée prévue sur la commune de Saint-Denis ? L'autorisation de prélèvement de 90 Mm³/an accordée au Département en 1999 pour 50 ans est-elle toujours valable du point de vue environnemental alors que l'état des rivières s'est dégradé ? Comment s'effectue la répartition technique en temps réel entre l'Ouest et le Nord ?

Gilles HUBERT : Pour Saint-Denis, les zones agricoles de La Bretagne et de La Montagne sont traitées à la demande de la commune via le programme Prodéo (interconnexions ciblées). Saint-Denis bénéficiera par ailleurs de l'apport en eau potable.

Olivier MEYER : L'autorisation administrative de prélèvement date de 1999 pour une durée de 50 ans (jusqu'en 2049) sur un volume de 90 millions de m³/an. L'Ouest n'utilisant actuellement qu'un tiers de cette ressource, les deux tiers restants sont réorientés vers le Nord et l'Est sans créer de nouveau prélèvement en rivière. Un programme de recherche de forages souterrains vient en complément pour sécuriser la ressource.

Sur la gestion technique, l'exploitant SAPHIR téléconduit l'ouvrage à distance grâce à des vannes télécommandées. La répartition entre l'Ouest, le Sud et le Nord s'ajuste en temps réel selon la pluviométrie, l'état des bassins, la météo et les besoins des abonnés.

En cas d'incident ou de turbidité sur la rivière Salazie, nous pouvons fermer les vannes en

rivière, augmenter les forages et mobiliser les eaux d'infiltration sous la Plaine des Fougères (Parc National). Filtrée à travers 1 000 mètres de massif sous une zone sans activité humaine, cette eau s'écoule de manière gravitaire avec une pureté exceptionnelle.

Question 5 :

Quelle est la Valeur Actualisée Nette (VAN) de cet investissement de 305 M€ ? En cas de sécheresse sévère, quelles seront les règles d'arbitrage et de priorité entre l'Ouest et le Nord ? Une grande quantité d'eau pluviale part à la mer lors des épisodes de fortes pluies : a-t-on étudié la possibilité de retenir ces eaux à moindre coût ? L'amélioration du rendement des réseaux (où 2 litres sur 5 sont perdus) ne constitue-t-elle pas la priorité absolue ? Qui est compétent ? Enfin, la centrale hydroélectrique de Sainte-Rose rejette d'importants volumes d'eau à la mer : ne faut-il pas se poser la question de leur réutilisation ?

Faïçal BADAT : Pour retenir l'eau pluviale, la priorité absolue est de favoriser l'infiltration par la désimperméabilisation des sols, le stockage souterrain naturel étant le plus efficace. La création de grandes retenues de stockage de surface pourra faire l'objet d'hypothèses et d'études futures si les déficits s'accroissent.

Sur les rendements de réseaux, la compétence appartient aux 5 intercommunalités depuis le 1er janvier 2020. Sur le programme de subventions 2022-2027 de l'Office de l'eau (60 M€), 25 M€ sont consacrés exclusivement à la réhabilitation des canalisations d'eau potable pour résorber ces fuites.

Sur l'usine de Sainte-Rose, elle a été construite dans les années 70 pour fournir 80 % de l'électricité de l'île. Aujourd'hui, elle représente 20 % de la production électrique réunionnaise, une énergie renouvelable indispensable à l'équilibre du réseau.

Gilles HUBERT : Des réflexions sont en cours autour du projet de l'Autoroute des eaux de l'Est pour réutiliser une partie des rejets de Sainte-Rose en parfaite concertation et complémentarité avec les projets du Département.

Sur les arbitrages, le Département garantit des quotas d'eau brute aux agriculteurs tout en réservant une part aux intercommunalités pour sécuriser l'eau potable.

Question 6 :

Dans un contexte où 37 % de la population vit sous le seuil de pauvreté à La Réunion, et face à l'augmentation démographique et aux flux migratoires régionaux liés aux crises hydriques dans l'océan Indien (Comores, Mayotte, Madagascar), quel sera l'impact financier du projet sur le porte-monnaie des citoyens modestes ? Quel budget est alloué aux campagnes pédagogiques, aux outils éducatifs en milieu scolaire, aux animateurs environnement et aux Aires Éducatives (ATE/AME) de l'OFB pour préparer les jeunes générations à la sobriété en eau ? Comment le Département accompagne-t-il l'amélioration de l'habitat (PST / action sociale) sur ces volets citoyens ?

Gilles HUBERT : La situation de l'eau dans le bassin Océan Indien est cruciale (crises sévères et émeutes liées à l'eau et à l'énergie à Mayotte, aux Comores ou à Madagascar). À La Réunion, le prix de l'eau est le moins cher de France (plus de deux fois moins cher qu'à Mayotte ou aux Antilles). Les intercommunalités mettent en place des tarifications sociales progressives et des chèques-eau via les CCAS pour soutenir les familles défavorisées.

Faïçal BADAT : L'eau potable est gérée sous forme de Service Public Industriel et Commercial (SPIC). L'utilisateur ne paye pas la ressource brute mais le service (captage, potabilisation, distribution, dépollution). Face au mur d'investissements, la facture pourrait augmenter si l'on ne modifie pas la structure tarifaire.

L'Office de l'eau préconise une ingénierie tarifaire sociale : accorder la gratuité ou un tarif très bas sur les premiers 15 m³ vitaux (hygiène, boisson), et surtaxer les consommations de confort (ex. 10 €/m³ au-delà d'un certain seuil pour les piscines/grands arrosages) afin que les gros consommateurs financent le service de base.

Côté pédagogie, l'Office de l'eau dispose de deux agents dédiés à 100 % (un pour le milieu scolaire, un pour l'éducation populaire). Nous finançons les aires éducatives terrestres et marines avec l'OFB et la Fédération de pêche (sur la rivière Saint-Denis), participons aux Marchés du Climat (Sainte-Suzanne, Ligne des Cœurs au Tampon) et subventionnons les récupérateurs d'eau de pluie pour les foyers.

Question 7

Les retenues collinaires du Tampon (1 million de m³) étant actuellement à sec, existe-t-il un projet de connexion (via Prodéo ou autre) pour sécuriser ce secteur ? Le projet d'hydrologie régénérative dans les Hauts concerne-t-il le lycée agricole de Saint-Paul ? Quelles actions concrètes sont menées sur les 12 captages prioritaires ? Le dessalement d'eau de mer est-il envisagé à La Réunion ?

Faïçal BADAT : Sur les retenues du Tampon, un projet de connexion Prodéo est en phase de finalisation technique entre le Département et la CASUD pour alimenter ce stockage de 1 million de m³.

L'expérimentation d'hydrologie régénérative se déroule sur une parcelle de 4 700 m² aux Hauts de Bernica en partenariat avec le CIRAD, l'Armefflor et le Lycée agricole de Saint-Paul pour la diffusion des références techniques.

Sur les 12 captages prioritaires, des animations sont engagées avec les agriculteurs sur les 6 captages exploités pour l'eau potable, et 4 sites sont sélectionnés dans le cadre d'Écophyto 2 d'ici 2030.

Le dessalement d'eau de mer est totalement écarté car extrêmement énergivore et coûteux. L'enjeu fondamental est de faire évoluer nos comportements pour passer de consommateurs passifs à consommateurs responsables (rappelant qu'un mètre cube d'eau du robinet coûte infiniment moins cher qu'un mètre cube d'eau en bouteille).

5. Clôture de la séance par les organisateurs

Faïçal BADAT : Les sujets abordés aujourd'hui sont vastes. J'espère que nous avons pu apporter des réponses précises à l'ensemble de vos questions. De toute façon, il y aura d'autres séquences et vous pourrez toujours nous rejoindre lors de ces prochaines rencontres. Les agriculteurs peuvent également venir s'ils souhaitent un complément d'information ou poser d'autres questions lors des prochaines réunions thématiques. Merci en tout cas de votre attention et d'avoir répondu présent à notre invitation.

Modérateur : Merci à tous. Nous projetons également le calendrier des prochaines rencontres. Si vous souhaitez vous inscrire, c'est possible sur le site internet (meren.re) et

également sur les fiches en papier disponibles à l'entrée. Merci aux intervenants pour leurs présentations et merci à vous tous pour votre présence. À très bientôt.